

COMMUNIQUE

**du préfet coordonnateur du massif des Pyrénées,
Jean Daubigny, préfet de la région Midi-Pyrénées.**

2 février 2005

Monsieur Serge Lepeltier, ministre de l'écologie et du développement durable, a annoncé le 13 janvier 2005 la décision du gouvernement de donner une perspective ambitieuse et réaliste [au renforcement de la population d'ours dans les Pyrénées]... L'objectif, c'est le doublement de la population d'ours...,... soit la trentaine d'ici fin 2008 [ils sont aujourd'hui entre 14 et 18]. L'action s'engage dès cette année : le gouvernement a décidé de réintroduire cinq ours, et plutôt des femelles, à l'automne prochain ».

En tant que préfet coordonnateur du massif des Pyrénées, il me revient la mission de **conduire la concertation sur les modalités de mise en œuvre de ce renforcement**. J'ai réuni ce jour tous les préfets du massif et les chefs des services et établissements publics concernés pour lancer cette concertation.

L'Etat assure sa responsabilité à l'égard du maintien de la biodiversité ; et il est garant des engagements internationaux de la France. Il souhaite évidemment le faire dans le cadre d'une **démarche concertée avec les acteurs locaux, porteurs et gestionnaires du patrimoine pyrénéen**.

- **SUR QUELS SUJETS PORTERA LA CONCERTATION ?**

Aucun sujet ne sera exclu de cette concertation : **défendre l'ours c'est donner aux hommes les garanties que leurs activités vont se poursuivre et se développer**. C'est pourquoi la concertation portera en particulier sur les activités pastorales, l'agriculture, la gestion forestière, la chasse, les autres activités économiques et touristiques. Elle visera aussi à préciser les dispositifs permanents d'information de la population sur la présence des ours et comment la concertation se poursuivra régulièrement après les phases de renforcement. Au cours de cette concertation seront également données des informations sur les modalités administratives et techniques à mettre en œuvre, le choix du ou des pays d'origine des ours réintroduits, les méthodes de capture et de transport, les lieux de lâchers, les mesures de sécurité.

- **COMMENT VA SE DEROULER LA CONCERTATION ?**

La concertation aura lieu du 11 février à la fin avril.

Un **dossier de concertation** proposera les dispositions techniques et laissera largement ouverte la discussion sur les mesures destinées à rendre compatible la réintroduction des ours avec le maintien et le développement des activités humaines. Ces mesures poursuivent **trois objectifs principaux** :

- soutenir les activités qui sont confrontées à un impact direct de l'ours : **élevage et agriculture,**
- accompagner la limitation des impacts de certaines activités sur la préservation de l'ours : **gestion forestière et chasse,**

- soutenir des activités pouvant valoriser la présence de l'ours : **tourisme, artisanat et développement économique** plus général.

Le dossier présentera les dispositifs d'ores et déjà en place, et proposera des améliorations. La concertation a pour but essentiel d'**enrichir** ces propositions.

Ce dossier sera adressé aux élus, aux organisations socio-professionnelles, aux associations, à la presse... dans les jours prochains.

Une **concertation spécifique sera organisée avec les professions concernées sur les activités pastorales et forestières**. Elle débouchera sur des premières propositions qui seront exposées le 15 février et incluses dans la concertation générale..

• **QUELLES MODALITES PRECISES SUR CETTE CONCERTATION ?**

Les modalités sont multiples.

- les **maires et conseillers généraux** de l'ensemble du territoire concerné de la montagne seront invités par les **sous-préfets d'arrondissement** à débattre des mesures à proposer ;
- les **parlementaires** du massif, les **présidents des conseils généraux**, les **responsables des chambres d'agriculture** et des **activités pastorales, forestières, touristiques, cynégétiques**, et d'**associations**, seront sollicités par M. Alain Escafre, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts et M. Eric Binet, chargé de mission à l'inspection générale de l'environnement ;
- **Le comité de massif, les comités départementaux de gestion de l'espace montagnard** seront saisis par les **préfets** des propositions contenues dans le dossier de concertation ;
- **Les fédérations de chasseurs**, et les **associations de protection de la nature** seront invitées à débattre par le directeur régional de l'environnement de Midi-Pyrénées, accompagné des directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt.
- Le **comité scientifique du parc national des Pyrénées** et le **conseil national de protection de la nature** se prononceront sur le dossier de concertation ;
- Des **auditions publiques** seront réalisées par la mission Agrobiosciences au moyen de **trois forums** par **cercles d'échanges** : 80 personnes, pour chaque forum, choisies par un institut de sondage sur la base de critères de représentativité de la population de montagne, seront invitées à débattre au sein de plusieurs cercles d'échange de 10 personnes, puis tous ensemble. La synthèse des débats sera adressée à chaque participant et mis en ligne sur internet.
- Enfin une **enquête** sera menée dès le 15 février et jusqu'au 15 avril sur le site Internet www.ours.ecologie.gouv.fr pour permettre à chacun de donner son opinion et faire des propositions d'amélioration des modalités d'accompagnement.

• **ET APRES ?**

Le **plan de restauration** comprendra les aspects biologiques (origine des ours, procédures techniques, sanitaires et administratives, lieux de lâchers...) et l'ensemble des mesures d'accompagnement enrichies par la concertation. Il sera présenté en juin à l'ensemble des comités, commissions et groupes de travail mentionnés ci-dessus.

VOS INTERLOCUTEURS

- M. Jean Daubigny, préfet coordonnateur du Massif
- MM. les préfets des 6 départements de la chaîne
- MM. les sous-préfets, chefs de projet dans leur département : M. Emile Soumbo (Argelès-Gazost), M. Roger Campariol (Limoux), M. Claude Gobin (Oloron Sainte-Marie), M. Jean-Marie Nicolas (Saint-Gaudens), M. de Saint-Exupéry (Saint-Girons),...
- M. Philippe Sénégas, directeur régional de l'environnement de Midi-Pyrénées, chef de projet pour le massif
- M. Dominique Péliissié, directeur régional de l'agriculture et de la forêt de Midi-Pyrénées
- MM. les directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt et les directeurs régionaux de l'environnement d'Aquitaine et de Languedoc-Roussillon

**POUR TOUT SAVOIR SUR L'OURS DANS LES PYRENEES ET LA
CONCERTATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA POPULATION D'OURS**

BRUNS :

www.ours.ecologie.gouv.fr

à compter du 15 février 2005